



Accusé de réception – Ministère de l'Intérieur
033-213300395-20240624-3345-AU-1-1
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 19/07/2024
Date de mise en ligne : 19 juillet 2024

MG

DECISION MUNICIPALE DM_2024_087

Monsieur Clément ROSSIGNOL PUECH, Maire de la Ville de Bègles,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2122-22 et L 2122-23,

Vu la délibération n°06 de Délégation Générale du Conseil Municipal en date du 3 octobre 2023 enregistrée par les Services Préfectoraux le 4 octobre 2023,

- DECIDE -

ARTICLE 1 - De conclure des conventions de mise à disposition des salles de danse des écoles élémentaires Marcel SEMBAT et Ferdinand BUISSON et de la salle polyvalente de l'école élémentaire Marcel SEMBAT durant l'année scolaire 2024 / 2025 avec les associations suivantes :

- Association ENTRESOLS ;
- Association AMICALE LAÏQUE ;
- Association PRETTY LIONS ;
- Association RYTHME ET MOUVEMENT ;
- Association LES JOUGADOUS ;
- Association ÉCOLE DES JARDINS ;
- Association POPUL'ARTS ;
- Association LARSENE ;

ARTICLE 2 - La mise à disposition est consentie à titre gracieux.

ARTICLE 3 - Cette décision sera soumise aux mêmes règles que celles applicables aux délibérations du Conseil Municipal.

Fait à Bègles, le 18/07/2024

Clément ROSSIGNOL PUECH



**Maire de Bègles
Vice-Président de Bordeaux Métropole**